



Composition du Conseil syndical

Par **colnie**, le **25/06/2015** à **14:50**

Bonjour,

Est-ce qu'en sus du Président, le conseil syndical doit-il être composé, comme les associations, d'une secrétaire et d'un trésorier ?

Merci de vos réponses.

Par **moisse**, le **25/06/2015** à **15:00**

Bonsoir,

Le conseil syndical n'est pas une association de type loi 1901, n'a pas la personnalité morale ni la capacité juridique.

Ses membres sont élus pour un mandat par l'AG du syndicat de copropriété. Il n'est pas prévu autre chose que l'élection d'un président.